

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000
Demandeur : Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉE)

PARTIE 2

Question 41 **Référence:** Document 14 – Annexe F- page 1, section 2, lignes 25 à 28

'Chaque mesure ou technologie a un coût qui lui est associé. Le coût que l'on prend en considération est le coût incrémental par rapport à la technologie «standard» qui aurait été sélectionnée par les clients sans aide ou programme. Le coût inclut la différence à l'achat autant qu'à l'installation, le cas échéant.'

41.1 - Veuillez préciser si la SCGM a choisi les coûts d'achat et d'installation dans le marché actuel.

Réponse 41

41.1 Oui.